

Archivé

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DIX
le DIX NEUF JUILLET à 18 heures 30.
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous
la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

Etaient présents : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GA-
VEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Mmes LISION, MONTRON Adjointes.
MM. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARRIERE, BENOIT, BUJARD,
CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE,
MARCONI, MONNARD, Mmes PARROU, PELTIER, MM. REV OLAT, TAP, Conseillers.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : M. ALCHER par M. GAUGUIN
M. QUENTIN par M. BARRIERE
M. SABATHIER par M. GUEZENNEC

Absents : M. ALONSO
M. MOULINEAU

Mme BARRAUD-DUCHERON a été élu secrétaire.

La Ville de ROYAN est propriétaire d'une parcelle
de terrain boisé, non constructible cadastré section AX N°209
située sur la Commune de ST-PALAIS S/MER.

Monsieur PICARD Jean, demeurant 62, rue du Logis
à ST-PALAIS S/MER a manifesté, par lettre en date du 22 Mai
1989, son intention d'acquérir une partie de ladite parcelle
soit 219 m².

Ce terrain ayant fait l'objet d'un échange entre
la Ville de ROYAN et l'O.N.F. n'est pas soumis au régime
forestier. Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit
donnée à l'intéressé qui a accepté par promesse d'achat
le prix de cession fixé à 40 Frs le mètre carré, conformément
à l'avis émis par le Service des Domaines.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de M. Le Rapporteur

VU la promesse d'achat souscrite par M. PICARD

SG 90/64 Objet

ALIENATION D'UN TERRAIN
AU PROFIT DE M. PICARD

DATE DE CONVOCATION
12 JUILLET 1990

DATE D'AFFICHAGE
12 JUILLET 1990

Nombre de conseillers
en exercice : 32
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 30

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

02. AOÛT 1990

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

VU l'avis de la Commission des Travaux

DECIDE :

- d'autoriser M. Le Maire ou M. Le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et à signer l'acte de vente objet de l'aliénation au profit de M. PICARD Jean, demeurant 62, rue du Logis à SI-PALAIS S/MER d'une parcelle de terrain cadastrée AX N° 209, moyennant le prix unitaire de 40 Frs le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de 8 760 Frs qui sera réglé au comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE à ROYAN
- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du budget en cours.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour
mois et an susdits
Ont signé au Registre, MM. Les
Membres présents
Pour extrait conforme

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint,



Le Gueut
H. LE GUEUT